

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7  
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Jean Monnet réunie le 03 juillet 2025 décide :

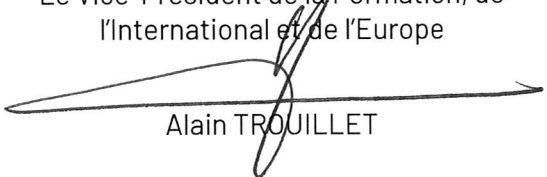
<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p>Acte 79 -2025</p>	<p>DELIBERATION POUR ADOPTION</p>
	<p>Création du DIU Lutte contre la fatigue chronique de la Faculté des Sciences et Techniques.</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création du DIU Lutte contre la fatigue chronique de la Faculté des Sciences et Techniques.

Document annexé.

A Saint Etienne le 17 Juillet 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président de la Formation, de  
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40	REPRESENTES : 05	PRESENTS : 19
QUORUM : 20		

POUR : 24	CONTRE : 00	ABST : 00
-----------	-------------	-----------

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

**Diplôme Inter-Universitaire**

## Mention

Lutte contre la fatigue chronique

**Composante de rattachement :**

**Faculté des Sciences et Techniques**

Statut de la demande

*Création*



**Soumission du dossier à la CFVU du :**  
03/07/2025

*Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.*

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Points faibles** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Pistes d'amélioration** •

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
MILLET	Guillaume	guillaume.millet@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
Terrat	Thierry	thierry.terrat@univ-st-etienne.fr

## ◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.  
UJM, Université Savoie Mont-Blanc, Université Clermont Auvergne

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

## ◆ Éléments de contexte

Fatigué, chacun d'entre nous l'est à un moment ou un autre de sa vie. Généralement, il suffit réduire son temps de travail et d'allonger ses nuits de sommeil et les choses rentrent dans l'ordre. Mais nous ne sommes pas tous égaux devant la fatigue et personne n'est immunisé contre elle. La fatigue devient un véritable handicap lorsqu'elle s'installe sur le long terme, on parle alors de fatigue chronique. Cependant, elle n'est pas une fatalité et personne ne devrait se résoudre à cette souffrance permanente.

La fatigue est un concept assez simple qui recouvre une réalité extrêmement complexe. Dans cette formation, nous proposons une approche globale de la fatigue et apporterons des solutions novatrices validées par la science en mettant particulièrement en avant l'activité physique comme le pilier de la lutte contre la fatigue.

L'objectif de ce DIU est de donner à des professionnels de santé les clés de la mise en place de stratégies pour lutter contre la fatigue de patients fatigués à la suite d'une maladie chronique ou souffrant de fatigue idiopathique, voire d'aidants ou de soignants.

## ◆ Objectifs

### ◆ Objectif global de la formation

L'objectif du DIU « Fatigue » est de former des professionnels en santé et des patients experts afin de renforcer leur capacité à évaluer et apporter des solutions à la fatigue de personnes fatiguées de façon chronique, que ces participants soient ou non issus des formations médicales ou paramédicales.

## ◆ Objectifs pédagogiques

Ce diplôme s'adresse avant tout aux personnes impliquées directement ou indirectement dans des activités en lien avec des patients (enseignants en APAS, kinésithérapeutes, diététiciens, médecins, psychologues, psychothérapeutes, infirmiers, ergothérapeutes, etc.) et vient en complément de leur formation initiale. Quelques patients experts seront aussi acceptés dans la formation.

## ◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Laboratoire Inter-universitaire de Biologie de la Motricité à l'UJM - Laboratoire Inter-universitaire de Biologie de la Motricité à l'Université Savoie Mont-Blanc – Laboratoire Sainbiose à l'UJM - Laboratoire AME2P à l'Université Clermont Auvergne

## ◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> cycle <input checked="" type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 15 Maximum : 30	
Public cible <a href="#">Cf Annexe 2</a>	<input type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? <b>non</b>	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : <b>BAC+3</b>  Le cas échéant, préciser les attendus ou les prérequis pour l'entrée dans la formation, en termes de connaissances et de compétences :	
Modalités de candidature	<b>Autre (à préciser)</b>  Dossier spécifique avec lettre de motivation.	
Durée de la formation	<b>Annuelle</b>	
Modalités pédagogiques	<b>Présentiel</b>	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	<b>Examens de fin de formation uniquement</b>	
Session de rattrapage	<b>oui</b>	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Stage	<b>non</b>	
Projet	<b>oui</b>	
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<b>oui</b>	
Soutenance orale	<b>oui</b>	

## Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	<b>non</b>
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	<b>non</b>
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	<b>non</b>
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	<b>non</b>

## ◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

**Important :**

*Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.*

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
La fatigue : définitions, différents types de fatigue et prévalence	Obligatoire	13				
Aspects culturels et mentaux de la fatigue	Obligatoire	14				
La fatigue des patients et des personnes âgées	Obligatoire	14				
Fatigue, nutrition, obésité	Obligatoire	14				
ETP, sommeil, consultation fatigue	Obligatoire	7	5	2		
L'APAS	Obligatoire	7	3	4		
<b>Totaux</b>		<b>69</b>	<b>8</b>	<b>6</b>		

## ◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

<p><b>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</b></p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<p>Le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble mémoire + soutenance</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

<p><b>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</b></p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>	<p>Identiques à la session initiale.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

## ◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Guillaume Millet, PU	74 – physiologie de l'exercice
Thomas Lapole, MCU-HDR	74 – neurophysiologie
David Hupin, PCU-PH	66 - physiologie
Jérôme Morel, PU-PH	48 - anesthésiologie, réanimation,
Léo Féasson, PU-PH	66 - physiologie
Mathieu Berger, MCU	74 – physiologie de l'exercice, APAS
Djahid Kennouche, MCU contractuel	74 – physiologie de l'exercice, APAS

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Vincent Martin, PU STAPS Clermont-Ferrand	La fatigue des enfants
Anthony Berthou, nutritionniste	Nutrition
Nathalie Boisseau, PU STAPS Clermont-Ferrand	Nutrition, Lutte contre l'obésité
Marie-Pierre Vericel, infirmière CHU St-Etienne	ETP
Marie Fanget, ingénieure biomédicale	HDJ fatigue
Claire Colas, ingénieure biomédicale	APAS
Eric Luneau, Chargé de projet à l'Unité de Recherche Clinique du C.H. Emile Roux Le Puy-en-Velay	La fatigue des personnes âgées
Baptiste Morel, MCU à l'université Savoie Mont-Blanc	Concepts généraux de la fatigue
Mathilde Bertrand, doctorante	Interventions personnalisées

## ◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
<b>Plein tarif</b> <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	<b>Tarif « réduit »</b> <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> <b>Préciser le public concerné</b>	
1400€		

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
<b>Plein tarif</b> <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>  <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	<b>Tarif « réduit »</b> <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>  <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	
2600€	2000€ (non financé) et 500€ patients experts (3 maximum par session).	

<b>Visa du contrôleur de gestion du :</b>	<b>24/03/2025</b>
<b>Adopté au conseil de composante du :</b>	<b>23/04/2025</b>

# Annexe 1

---

## *Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement*

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

**Une attestation (AEU)** peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

**Un certificat** peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

**Les DU et les DIU** correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

**Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés** dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

---

# Annexe 2

## Publics cibles

---

### *Pour mémoire :*

**La formation initiale** concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

**L'admission dans un parcours au titre de la formation continue** et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

**Reprise d'études.** Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

---

# Annexe 3

---

## **Rappels sur les frais de scolarité :**

### ***Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée***

*Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).*

### ***Stagiaires de la formation continue***

*Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :*

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

*Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.*

### ***[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]***

*Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.*

---

---

## **CVEC :**

*La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.*

*En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.*

*Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.*

*Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.*

---

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

**Les cellules à compléter sont colorées en vert**

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET	Lutte contre la fatigue chronique	
Date de réalisation de la fiche	04/03/2025	
Composante / Labo / Structure	FST	
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	30	
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		83
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		53
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômés délocalisés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	64%

Estimation de la Charge financière du projet				Commentaire libre / Précisions
<b>Charge d'enseignement</b>			<b>13 482 €</b>	
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
<b>Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)</b>				
	Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
<b>Titulaires / Non titulaires</b>				
Titulaires PU - en EQTD	248 €	15	3 714 €	
Titulaires MCF - en EQTD	190 €	21,5	4 077 €	
Titulaires PRAG - en EQTD	200 €		- €	
Titulaires PRCE - en EQTD	163 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST,...) - en EQTD	142 €		- €	
<b>Vacataires</b>				
Vacataires - en EQTD	61 €	16,5	1 010 €	
Prestation de service			- €	
<b>Suivi projet / Juries / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)</b>				
	Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
<b>Titulaires / Non titulaires</b>				
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD	248 €		- €	
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD	190 €	15	2 844 €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	200 €		- €	
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD	163 €		- €	
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD	142 €		- €	
<b>Vacataires</b>				
Vacataires - Heures valorisées eqTD	61 €	30	1 837 €	
Prestation de service			- €	
<b>Frais de déplacement</b>				
<b>1 792 €</b>				
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train	150 €	10	1 500 €	64% des dépenses totales (au prorata du nombre d'heures dispensées)
Vol	500 €	1	500 €	
Hotel	100 €	5	500 €	
Repas	15 €	20	300 €	
Visa			- €	
Percidier			- €	
Autres (préciser)			- €	
<b>Charges Personnels BIATSS</b>				
<b>6 347 €</b>				
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C	27 €	72	1 946 €	
BIATSS Catégorie B	30 €	63	1 900 €	
BIATSS Catégorie A	41 €	61	2 502 €	
<b>Forfait additionnel de charges</b>				
<b>2 595 €</b>				
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94). Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				

Estimation des recettes du projet				Commentaire libre / Précisions
<b>Recettes estimées du projet</b>			<b>25 400 €</b>	
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.				
	Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) directe(s)			- €	5 FI à 1400€ + 4 FC à 2600€ + 4 FC à 2000€
Recettes Inscription*			25 400 €	
Participation du partenaire			- €	
Autres (préciser)			- €	

Estimation du total des charges du projet en coût complet	24 216 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	15 936 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	1 184 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	9 464 €
<b>Synthèse économique du projet par étudiant</b>	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	807 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	NA
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	531 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	NA
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	15 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	10 €
<b>Synthèse budgétaire du projet</b>	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22% 5 588 €
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	19 812 €